

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du MERCREDI 12 AVRIL 2023**

**PRESENTS** : Mmes et Mrs : REY Monique – BERGER Rémi – GUITAY Agnès – CHOULAT Paul – MOUTON Marie – ECLERCY Sylviane – JAY Karen – BERLIER Michaël – MATHIAS Sylvain – GALLEY Robert – SOUCHON Joëlle.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme Laëtitia PAYET donne pouvoir à Mme Monique REY – Monsieur Bertrand VIALLY donne pouvoir à Mme Agnès GUITAY – Monsieur Thierry TOINON donne pouvoir à Monsieur Robert GALLEY.

**EXCUSE** : M. Stéphane CHEYNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès GUITAY

Le 12 avril 2023 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PRECIEUX, convoqués le 06 avril 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Monique REY, Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement, le quorum étant atteint.

**ORDRE DU JOUR**

► Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2023 : observations :

AFR de Précieux : voir pour ordinateur, propriété actuelle de l'AFR, qui devrait revenir à la Commune de Précieux à la suite de sa dissolution.

Appel projet centre bourg : il est communiqué l'échéancier de ce projet.

*Vote : unanimité*

Ci-dessous l'ordre du jour présenté suivant la convocation reçue par les membres du Conseil Municipal.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour : demande de droit à préemption pour une propriété sise Rue des Raffards : Vote : accord à l'unanimité.

► **Délibération n°23-013 – Approbation du budget primitif communal 2023.**

Le budget primitif de l'année 2023 est présenté. Il s'élève à la somme de 965 301.90 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 3 297 132.85 € pour la section d'investissement, soit un budget total qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme 4 262 434.75 €.

Des détails sont donnés pour les sections fonctionnement et investissement, avec l'énumération des 16 opérations prévues dans la section investissement. Vote : 13 voix pour – 1 abstention (Mme J. SOUCHON).

► **Délibération n°23-014 – Demande soumise à droit de préemption terrain d'agrément sis rue des Anciennes Ecoles.**

Il s'agit d'une parcelle de terrain située rue des Anciennes Ecoles pour une surface de 145 m<sup>2</sup>. Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption. Vote : Unanimité : 14 voix pour.

► **Délibération n°23-015 – Demande soumise à droit de préemption propriété sise Chemin des Prairies.**

Cette demande porte sur une propriété sise Chemin des Prairies d'une surface de 2 373 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption. Vote : Unanimité : 14 voix pour.

**► Délibération n°23-016 – Vente de métaux/fer – versement somme au C.C.A.S.**

La commune a déposé à la Sté DERICHEBOURG à MONTBRISON, des métaux, fer...qui lui appartiennent. Deux remises de matériaux ont déjà été effectuées courant mars 2023. Cette société doit à la commune la somme de 175 € correspondant aux différents tonnages déposés suivant le prix en vigueur de ceux-ci. Il est proposé que cette somme soit encaissée par le C.C.A.S. de la commune, afin de subvenir à ses besoins. Il en sera de même pour tous les dépôts ultérieurs et recettes à percevoir. Vote : *Unanimité : 14 voix pour.*

**► Délibération n°23-017 – Dispositif médiation préalable obligatoire – CDG 42.**

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre. Il s'agit d'un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse. Le CDG 42 peut intervenir comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Une convention doit être signée avec le CDG 42 ; Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026. Coût d'une médiation : 400 € pour 8 heures en moyenne : Au-delà de 8 heures : supplément de 50 € par heure. Vote : *unanimité : 14 voix pour*

**► Délibération n°23-018 – Mission d'étude confortement et investigations géotechniques bâtiment sinistré Ecole.**

Pour faire suite à une récente rencontre du 22 mars 2023 avec les experts assurance et commune, notre assistant maître d'œuvre et un inspecteur de l'assurance, une solution définitive a été demandée par la Commune, étant donné que ce sinistre de 2018 reconnu en « catastrophes naturelles » en 2019 n'avance pas quant à une décision définitive à prendre de la part de notre assurance notamment pour l'exécution des travaux. Après discussion, les conditions suivantes demandées par l'expert-assurance ont été arrêtées : revoir des investigations géotechniques complémentaires, et arrêter un cabinet pour une mission d'étude de confortement de ce bâtiment.

Des devis ont rapidement été sollicités par notre AMO et notre expert-commune, qui ont été acceptés par l'expert-assurance dès le 5 avril 2023.

\* Pour les investigations géotechniques complémentaires : coût : 3 700 € ht.

\* Pour l'étude de confortement avec phase PRO – Etablissement du D.C.E – Consultation des Entreprises et analyse technique des offres : coût 8 020 € ht.

Il restera à prendre en compte par l'assurance de la partie financière de la maîtrise d'œuvre d'exécution qui sera chiffrée après la phase consultation et choix des entreprises.

La commune, propriétaire de ce bâtiment, doit donner son accord pour l'exécution de ces missions. Il est à noter que ces dépenses seront prises en charge par notre assurance. Vote : *unanimité : 14 voix pour.*

**► Délibération n°23-019 – Demande soumise à droit de préemption propriété sise Rue des Raffards.**

Une propriété sise Rue des Raffards, d'une superficie de 1 537 m2 est en vente. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption. Vote : *unanimité : 14 voix pour.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

\* Réunion obligatoire du Conseil Municipal le vendredi 9 juin 2023 pour l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 24 septembre 2023.

\* Ecluse provisoire RD 107 : Il est validé le devis pour la mise en place d'une écluse provisoire sur la RD 107.

\* Mise en place d'un radar pédagogique (contrôle de vitesse) sur la RD 107 : Voir avec Loire Forez agglomération.

Vu par Nous, Maire de Précieux, pour être affiché le 19 avril 2023 à la porte de la Mairie.

**Fait à Précieux, le 19 avril 2023**  
**Le Maire,**

**Monique REY**

CRCM N°2 – 19/04/2023